

SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2007 PROCES - VERBAL

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur Jean-Didier BANNEL
Madame M.C. CARLE de la FAILLE
Monsieur Michel CARTI
Monsieur Jacques MAUGEIN
Monsieur Patrick PUJOL

Conseiller Communautaire
Conseillère Communautaire
Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Vice-Président de la CUB
Maire de Villenave d'Ornon

Monsieur Guy TRUPIN

Questeur Assemblée Départementale
Maire de Camblanes et Meynac
Vice-Président de la CUB
Maire de Bassens

Monsieur Jean-Pierre TURON

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Michel DUCHENE
Monsieur Nicolas FLORIAN
Monsieur Vincent LIMINIANA
Monsieur Alain RENARD

Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Vice-Président du Conseil Général

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. Gérard BASSERIE
Mlle Françoise BEGUE
M. Bruno de GRISSAC
Mme Corinne HERBET
M. Christophe LADURELLE
M. Frédéric LAPUYADE
Mme Karine MABILLON

Paierie départementale
SMEGREG
SMEGREG
SMEGREG
Conseil Général Gironde
SMEGREG
CUB

La séance est ouverte à 9h30 par Monsieur Jean-Pierre TURON, Président du Syndicat Mixte et qui présidera la séance à ce titre.

1 / Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 14 décembre 2006

En l'absence de remarque ou d'observation supplémentaire sur le procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 / Programme d'études du SMEGREG - Autorisation de signature de marchés

Monsieur de GRISSAC informe les membres du Comité syndical de l'avancement des études relatives à l'Oligocène de Sainte-Hélène et aux alluvions de la Garonne, les schémas d'alimentation en eau du Cœur de l'Entre-deux-Mers et du nord Médoc.

Pour la mise en oeuvre des solutions de substitutions, Monsieur TURON indique qu'une prise de décision pourrait intervenir en fin d'année 2007, début 2008.

Monsieur TRUPIN souhaite sur ce point que, outre l'aspect technique qui ne devrait pas faire l'objet de controverses, soit relativisé le coût en indiquant les possibilités de financement direct.

Concernant l'étude en sud Gironde - anticlinal de Villagrains, les résultats ainsi que la prise de décision pourraient intervenir au deuxième semestre 2008.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'avancement des études dont il a décidé la réalisation et autorise le Président à solliciter les aides financières des partenaires potentiels, principalement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Monsieur LAPUYADE présente l'analyse des offres relative à la préparation, suivi et interprétation d'un forage d'essais et de tests hydrauliques pour la recherche de ressources nouvelles pour l'alimentation en eau potable à Salignac en Gironde.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Président à signer ce marché n°2006-08 avec le candidat retenu, Géoaquitaine.

Monsieur de GRISSAC présente d'une part la convention de partenariat avec la commune de Créon et, d'autre part, la convention de partenariat avec le SIAEPA Cubzadais Fronsadais.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat avec la commune de Créon et le SIAEPA Cubzadais Fronsadais et tous documents annexes s'y rapportant.

3 / Budget primitif 2007

Le projet de budget primitif est présenté ; il permet la réalisation des propositions formulées en séance du 14 décembre 2006 lors du débat d'orientation budgétaire.

Les résultats de l'exercice budgétaire 2006 seront affectés postérieurement au vote du compte administratif lors du budget supplémentaire 2007.

La participation des deux partenaires fondateurs du SMEGREG est équivalente à celle versée en 2005 et 2006.

Ce budget primitif 2006 s'équilibre donc à 1.280.570 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents (pour : 7 voix, contre : 0, abstention : 0) :

- d'adopter les principes d'un vote du budget par chapitre ;
- d'adopter le budget de budget primitif joint en annexe qui lui a été présenté ;
- d'autoriser le Président à percevoir les recettes et engager les dépenses.

4 / Questions diverses

- **Une présentation des conclusions de deux études est effectuée :**
 - Montages administratifs et les formes juridiques possibles pour la mise en œuvre de ressources de substitution structurantes pour l'alimentation en eau potable dans le département de la Gironde

Monsieur de GRISSAC précise que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques adoptée le 30 décembre 2006 apporte des compléments, notamment l'obligation pour ces structures d'adopter la nomenclature comptable M49.

A la demande de Monsieur PUJOL, les termes de distribution et de fourniture sont précisés.

Monsieur CARTI indique que la problématique principale demeure celle du transport de l'eau.

Monsieur MAUGEIN établit une comparaison avec la production et la distribution d'électricité.

Cette étude va se poursuivre par l'examen des solutions techniques, économiques, juridiques et financières pour :

- la substitution de prélèvements à l'Eocène pour l'alimentation en eau potable de la Communauté Urbaine de Bordeaux et des collectivités du nord ouest de l'agglomération à partir d'un champ captant à l'Oligocène à Sainte-Hélène ;
- la substitution de prélèvements à l'Eocène pour l'alimentation en eau potable du cœur de l'Entre-deux-Mers et du sud de l'agglomération bordelaise à partir d'un champ captant des alluvions de Garonne.

Ainsi, le SMEGREG a, en fin d'année 2006, saisi ses deux partenaires des montages qu'ils souhaiteraient voir examinés plus en détail lors de la deuxième phase d'étude.

La Communauté Urbaine s'est prononcée pour le montage syndicat de fourniture d'eau ; le Conseil Général n'a pas à ce jour fait connaître sa position.

Dans le cadre d'un avancement par étapes, Monsieur TURON souhaite, une fois que le Conseil Général de la Gironde se sera officiellement prononcé, un travail entre ces deux collectivités en préalable à une restitution plus large de cette étude.

Monsieur de GRISSAC précise que les deux partenaires s'organiseront pour ce faire, le SMEGREG demeurant bien entendu à leur disposition.

➤ Schéma d'alimentation en eau du Cœur de l'Entre-deux-Mers

Monsieur PUJOL indique la nécessité de surveiller la problématique du fluor et demande pour combien de temps les solutions de dilution sont reconduites.

Monsieur de GRISSAC informe de l'adhésion prévue de communes isolées de l'Entre-deux-Mers à des structures intercommunales.

Les conclusions relatives au schéma d'alimentation en eau du nord Médoc seront présentées lors d'une prochaine réunion.

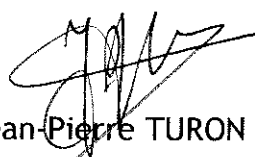
- Monsieur TURON informe les membres du Comité syndical de la campagne lancée par Gaz de Bordeaux relative à une assurance sur les fuites de gaz et d'eau.
- Monsieur TURON sollicite l'avis de principe du Comité syndical sur un projet de location d'un véhicule de service pour les agents du SMEGREG, lequel engendrera un coût supplémentaire de 1.800 € annuels par rapport au système actuel de remboursement de frais de déplacement.
Le Comité syndical émet un avis de principe favorable sur ce projet.
Monsieur le Payeur départemental sera sollicité pour sa mise en œuvre quant à l'alimentation en carburant sous forme de carte.
Un dossier complet pour prise de décision sera présenté lors de la prochaine réunion.

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Bordeaux, le 5 février 2007

Le Président


Jean-Pierre TURON